



# Centre de formation des apprentis Cours Commerciaux Clovis Hugues

Version BP du 23/08/24

# SOMMAIRE

Présentation	3
Le mot du directeur	4
L'équipe à votre service	5
La formation proposée	6
Les professeurs d'enseignement général	7
Les professeurs de Coiffure	8
L'organisation de la formation	9
La programmation des cours	10
Les moyens pédagogiques	11
La répartition géographique	12
L'extrait du règlement intérieur	13
Les informations utiles	15
Les contacts et l'adresse	16

## PRESENTATION

Le **CFA Cours Commerciaux CLOVIS HUGUES** (0134032M) est adossé au Lycée professionnel privé CLOVIS HUGUES (0133305X) et bénéficie de son expérience, de son savoir-faire pédagogique et de ses moyens tant humains que matériels.

Ce centre de formation a été créé pour permettre aux élèves du lycée titulaire du certificat d'aptitude professionnelle en Coiffure de poursuivre leur scolarité pour obtenir le **Brevet professionnel Coiffure**.

Depuis la rentrée 2019, le centre accueille tous les apprentis qui souhaitent préparer ce même diplôme, qu'ils soient anciens élèves du lycée ou non. C'est donc un établissement ouvert à tous les candidats à l'apprentissage titulaires d'un certificat d'aptitude dans la spécialité coiffure ou métiers de la coiffure qui souhaitent préparer le **Brevet professionnel coiffure**.

# LE MOT DU DIRECTEUR

Le CFA Cours Commerciaux Clovis Hugues n'a qu'une ambition :

vous accompagner vers la réussite  
et faire de vous des professionnels hautement  
compétents  
et particulièrement efficaces !

Vous pourrez compter sur l'équipe de direction et les professeurs qui seront à votre écoute et qui déploieront tout leur savoir-faire pour atteindre cet objectif.

N'hésitez pas à aller vers eux pour toute question qu'elle ait trait à votre formation, ou non !

# L'ÉQUIPE A VOTRE SERVICE

M. Patrick RE

Directeur pédagogique

Référent Handicap

Mobilité nationale et internationale

[patrick.re@lycee-clovis-hugues.com](mailto:patrick.re@lycee-clovis-hugues.com)

Mme Annie PECCAUVY

Gérante

[direction@lycee-clovis-hugues.com](mailto:direction@lycee-clovis-hugues.com)

Mme Céline VIGUIER

Assistante de direction

Rédaction des contrats et des conventions

Référente permis de conduire

[celine.viguiier@lycee-clovis-hugues.com](mailto:celine.viguiier@lycee-clovis-hugues.com)

Mme Céline HERZ

Secrétaire de la section BP Coiffure

Emplois de temps, inscription à l'examen,

Vie scolaire, Suivi de l'assiduité.

[celine.herz@lycee-clovis-hugues.com](mailto:celine.herz@lycee-clovis-hugues.com)

## LA FORMATION PROPOSEE

La formation proposée est la préparation au brevet professionnel Coiffure (code diplôme 45033608). Elle est inscrite au Répertoire national des certifications professionnelles sous le code 38231.

Les unités constitutives du référentiel de certification de la spécialité coiffure du brevet professionnel sont définies en annexe I de l'arrêté du 28 mars 2011 qui crée et définit les conditions de délivrance de ce brevet professionnel (J.O du 13-4-2011). Le règlement d'examen est fixé en annexe III de l'arrêté cité.

Le titulaire du Brevet Professionnel Coiffure est un professionnel hautement qualifié, compétent dans l'accueil, la prise en charge et le suivi de la clientèle ; il maîtrise les techniques d'hygiène et de soins capillaires, de coupe, de coloration, d'éclaircissement, de mise en forme temporaire ou durable et de coiffage.

Il conseille la clientèle et exerce une activité de valorisation des services et de suivi beauté. Il assure également la gestion administrative et financière de l'entreprise ainsi que son développement, l'animation et la gestion du personnel.

# LES PROFESSEURS D'ENSEIGNEMENT GENERAL

## Mme Gasquet Sophie

Expression et connaissance du monde

PLP Lettres-Histoire-Géographie

Enseignante au LPP Sainte Elisabeth (Septèmes-les V.)

[sophie.gasquet@lycee-clovis-hugues.com](mailto:sophie.gasquet@lycee-clovis-hugues.com)

## Mme Kirscher Christine

Gestion et management d'un salon – Vente

[Christine.kirscher@lycee-clovis-hugues.com](mailto:Christine.kirscher@lycee-clovis-hugues.com)

## Mme Lopez Christine

Arts appliqués

MA1 Arts appliqués

Enseignante au LPP Clovis Hugues

[christine.lopez@lycee-clovis-hugues.com](mailto:christine.lopez@lycee-clovis-hugues.com)

## Mme Diot Marie-Ange

Chimie appliquée

PLP Mathématiques-Sciences physiques

Enseignante au LPP Clovis Hugues

[patrick.re@lycee-clovis-hugues.com](mailto:patrick.re@lycee-clovis-hugues.com)

# LES PROFESSEURS DE COIFFURE

Mme Champagne Jennifer

Modification durable de la forme BP1 et BP2

Biologie appliquée BP1 et BP2

PLP Coiffure

Enseignante au LPP Clovis Hugues

[jennifer.champagne@lycee-clovis-hugues.com](mailto:jennifer.champagne@lycee-clovis-hugues.com)

M. Lozano Frédéric

Coiffure optionnelle BP1 et BP2

PLP Coiffure

Enseignant au LPP Clovis Hugues

[frederic.lozano@lycee-clovis-hugues.com](mailto:frederic.lozano@lycee-clovis-hugues.com)

Mme Seblon Céline

Création, coupe, coloration BP1 et BP2

PLP Coiffure

Enseignante au LPP Clovis Hugues

[celine.seblon@lycee-clovis-hugues.com](mailto:celine.seblon@lycee-clovis-hugues.com)

# L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Il est programmé sur deux ans 864 heures de formation en contrat d'apprentissage, pour un minimum requis de 800 heures de formation pour passer l'examen. Pour un BP en 1 an, la durée de formation de 432 heures sur un an.

Les cours sont en principe dispensés tous les lundis et tous les mercredis matin du 25 août au 30 juin sauf la seconde semaine des vacances scolaires et sauf durant les vacances scolaires de fin d'année.

Il est prévu en général 8 heures de cours les lundis et 4 heures de cours les mercredis matin

Un Brevet professionnel « Blanc » est organisé chaque année.

Le calendrier des jours de formation est défini pour deux ans en début de formation. C'est un calendrier prévisionnel qui peut faire l'objet d'aménagements.

En fonction des effectifs, les apprentis peuvent être répartis en plusieurs groupes.

# LA PROGRAMMATION DES COURS

## **Création, Couleur, Coupe, Coiffage**

132 heures de formation sur 2 ans

## **Modification durable de la forme**

82 heures de formation sur 2 ans en apprentissage

## **Coiffure optionnelle**

80 heures de formation sur 2 ans

## **Management et gestion d'un salon**

78 heures de formation sur 2 ans en apprentissage

## **Vente – Conseil**

32 heures de formation sur 2 ans en apprentissage

## **Sciences et technologie**

250 heures de formation sur 2 ans en apprentissage

## **Arts appliqués à la Coiffure**

56 heures de formation sur 2 ans

## **Expression et connaissance du monde**

154 heures de formation sur 2 ans en apprentissage

# LES MOYENS PEDAGOGIQUES

Les salles de cours et les ateliers de coiffure mis à disposition sont équipés de moyens de vidéo projection.

Les ordinateurs présents dans les salles de cours sont connectés à INTERNET et des connexions individuelles au WIFI sont possibles.

Chaque apprenti dispose d'un accès PRONOTE via le site du lycée rubrique « scolarité ». Cela permet à l'apprenti de consulter son emploi du temps et le cahier de texte de la classe, en temps réel. Il peut accéder aux ressources mises en place par les professeurs.

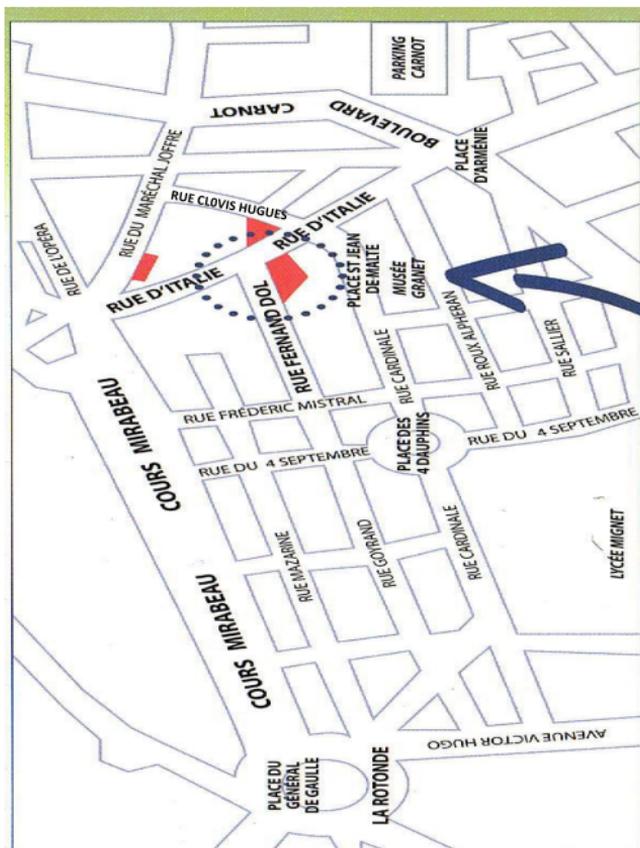
Chaque apprenti dispose d'un compte GOOGLE Education avec messagerie spécifique, partage de documents et accès à des applications.

Chaque apprenti dispose d'un premier équipement BP fourni par l'établissement comprenant du matériel de Coiffure, un manuel d'apprentissage « Raphaël PERRIER » avec connexion possible sur un site dédié.

# LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Les cours peuvent se dérouler dans l'un des trois bâtiments du lycée situé au

- 7, rue Fernand Dol (salles de cours 3XX)
- 1 et 5 rue Clovis Hugues (salles de cours 2XX)
- 10, rue du Maréchal Joffre (salles de cours 4XX)



# L'EXTRAIT DU REGLEMENT INTERIEUR

## 1. ABSENCES

Les cours sont obligatoires. L'apprenti est tenu d'avertir l'établissement en cas d'absence. Toute absence est signalée à l'employeur et peut faire l'objet d'un retrait sur salaire en l'absence de feuille d'arrêt de travail dûment signée par un médecin.

## 2. RETARDS

Il est demandé aux apprentis d'arriver à l'heure. Les professeurs ont la possibilité de refuser en cours un étudiant arrivé en retard. Cela équivaut alors une absence qui sera signalée à l'employeur.

## 3. TRAVAIL

Tout devoir non remis et toute leçon non apprise seront sanctionnés par une note égale à zéro. Il pourra en être de même pour toute absence à une évaluation programmée, quelle qu'en soit la raison.

## 4. TENUE

La tenue vestimentaire doit être correcte et décente. Les piercings, tatouages visibles et tout « accoutrement » provocateur sont interdits. Les bonnets, casquettes, foulards ainsi que les shorts, vêtements déchirés ou rapiécés et les jupes ou robes « mini » sont également interdits. Les tenues de sport ne sont pas autorisées. Le port ostentatoire de vêtements ou d'insignes à caractère religieux ou ethnique n'est pas autorisé dans les locaux ainsi qu'à ses abords.

## **5. SORTIES ANTICIPEES**

Les apprentis doivent prévenir le secrétariat en cas de sortie avant les heures prévues. L'employeur sera tenu informé des heures de formation non effectuées.

## **6. COMPORTEMENT**

Les apprentis doivent avoir un comportement correct, respectueux des personnes, quelle que soit leur fonction ou leur statut, ainsi que de l'environnement, en classe, dans l'établissement ou dans la rue. Dans l'intérêt de tous, il importe de tenir propre les classes, les escaliers, les toilettes et les abords de l'établissement.

## **7. SECURITE**

- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments
- Les issues des salles de cours et des bâtiments (normales ou de secours) doivent être dégagées en permanence.
- Les couloirs, les escaliers et les paliers sont des lieux de passage : il est interdit d'y stationner.
- Il est interdit de se pencher ou de jeter des objets par les fenêtres.
- Tout signe d'un début d'incendie doit être signalé immédiatement, soit au professeur, soit au secrétariat du bâtiment, soit à la Direction. Les mesures élémentaires initiales consistent à déclencher les alarmes incendie et à utiliser les extincteurs.

## **LES INFORMATIONS UTILES**

### **COÛT DE LA FORMATION**

Aucun frais d'inscription et de scolarité ne peut être demandé à l'étudiant. Les frais de formation que s'élèvent à 5957 € par année de formation (soit 11 914 € pour les deux années) sont pris en charge par l'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité.

### **CARTE D'ETUDIANT**

Il sera délivré aux apprentis une carte d'étudiant ouvrant droit aux réductions habituelles.

### **AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE**

Les apprentis sous contrat peuvent bénéficier d'une aide financière de 500 € pour le permis de conduire. Cette aide doit être demandée au secrétariat de direction.

### **RESTAURATION**

L'établissement est un externat, il ne dispose pas de salle de restauration. L'établissement est situé à proximité d'un grand nombre de lieux de restauration ou d'alimentation.

### **TRANSPORT – PARKING**

Le CFA est situé en zone piétonne, inaccessible aux voitures. Le parking le plus proche est le parking Carnot. L'établissement est desservi par la ligne de bus M1.

### **ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES**

L'établissement est accessible aux personnes handicapées.

# LES CONTACTS ET ADRESSE

## LA DIRECTION

- [direction@lycee-clovis-hugues.com](mailto:direction@lycee-clovis-hugues.com)
- 04 42 38 51 96

## LE SECRETARIAT DE LA SECTION CAP ET BP COIFFURE

- [celine.herz@lycee-clovis-hugues.com](mailto:celine.herz@lycee-clovis-hugues.com)
- 04 42 38 15 11

## LE SITE WEB

- [www.lycee-clovis-hugues.com](http://www.lycee-clovis-hugues.com)

## FACEBOOK ET INSTAGRAM

- [www.facebook.com/lyceeclovishugues/](https://www.facebook.com/lyceeclovishugues/)
- [www.instagram.com/lycee\\_clovis\\_hugues/](https://www.instagram.com/lycee_clovis_hugues/)

## L'ADRESSE

CFA Cours Commerciaux Clovis Hugues  
7, rue Fernand Dol  
13100 Aix-en-Provence